



Reprise entreprise faible prix

Par **pierreanris**, le **29/06/2020 à 20:08**

Bonjour,

Je suis dans une situation qui me pose pas mal de soucis.

Je désire reprendre une SARLU à un entrepreneur ayant en tout 3 SARLU. Deux de ces entreprises sont en redressement judiciaire (voué à une liquidation judiciaire). L'entreprise que je désire reprendre , elle, est encore actif mais avec un CA catastrophique. J'aimerais savoir si lorsque ces deux autres entreprises seront placée en liquidation, cela pourrais avoir un impact auprès de la société que je désire reprendre ?

De plus, l'entreprise que je désire reprendre ayant deux crédits en cours, me sera vendue une bouchée de pain (capital d'origine à 5.000 €). L'entreprise dégage un CA moyen de 10.000 €. Le vendeur, un très bon ami à moi qui désire partir à l'étranger, pense me la vendre à un prix de 1.000 à 2.000 € .

Il y a t'il quelque chose qui puisse déranger le fisc ou autre sur la vente d'une entreprise à bas prix ? Non pas que cela me dérangerais un contrôle mais surtout qu'en récupérant l'entreprise je ne désire pas spécialement perdre du temps à me justifier ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses à mes questions.

Par **Visiteur**, le **29/06/2020 à 21:59**

Bonsoir

La société peut se voir réclamer des dettes privilégiées après la vente... fisc organismes sociaux etc..
au titre de la gestion par le prédécesseur.

Il faudrait consulter plutôt un professionnel du rachat d'entreprise : cabinet spécialisé, expert-comptable ou un avocat avant de se lancer dans un projet de reprise.

Par **pierreanris**, le **30/06/2020 à 20:56**

Je vous remercie pour votre réponse.

Il semblerais qu'il n'y ai pas d'autre dette dans la société mais les autres société en redressement pourrais avoir un impact sur cette société?

cdt